

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 2 NOVEMBRE 2015

- n°180 de Mme Gisela Kilde (DC/VL) et de M. Marc-David Henninger (PS), ainsi que de 13 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur la réalisation d'une meilleure participation des enfants et jeunes dans les procédures administratives communales les intéressant

Mme Gisela Kilde (DC/VL) présente le postulat suivant:

"La convention relative aux droits de l'enfant demande aux Etats parties de garantir à l'enfant le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'un organisme approprié (art. 12 CRC).

La participation est un des piliers de la démocratie. Dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, il est souhaitable de réaliser la participation par l'implication et la codécision actives et durables des jeunes dans des projets et des décisions qui concernent leur cadre de vie et leurs préoccupations. Pour que cette participation soit durable, les jeunes doivent être associés aux projets tout au long du processus, de la planification à la mise en œuvre. Dans différents communes existent déjà des possibilités de participation très varié. Le canton Fribourg connaît aussi le conseil des jeunes.

Le conseil communal est demandé d'étudier les différents possibilités de participation des enfants et des jeunes, soit une participation directe ou indirecte, pour des questions les intéressant comme par ex. l'aménagement des places publics, des places de jeu ou des écoles; comment prendre dûment en considération les opinions exprimés et comment communiquer adéquat les décisions prises par la commune."